

Annexe B
Informations relatives à l'indice des prix à la consommation
pour la France Métropolitaine et les DOM pour l'ensemble des ménages
(hors énergie et tabac)

La présente Annexe a pour objet de présenter l'indice des prix à la consommation (ci-après, « **IPC** ») sur lequel Elsan propose de s'indexer dans le cadre de sa Proposition d'Engagements.

I. CHAMP

1. Champ géographique : France métropolitaine et les DOM, hors Mayotte.
2. Autres spécificités : L'IPC couvre l'ensemble des biens et services marchands consommés sur le territoire, par les ménages résidents et non-résidents (comme les touristes). Par rapport à son champ théorique, le taux de couverture de l'IPC est de 97 % en 2016.

II. PRESENTATION GENERALE DE L'IPC

3. Objectifs : L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation du niveau général des prix des biens et des services consommés par les ménages sur le territoire français. En tant que mesure synthétique de l'évolution de prix des produits à qualité constante, l'IPC joue un triple rôle :
 - i. économique : il permet de suivre, au mois le mois, l'inflation. L'IPC est également utilisé comme déflateur de nombreux agrégats économique (consommation, revenus etc.) pour calculer des évolutions en volume, ou en termes réels (« en euros constants »).
 - ii. socio-économique : l'IPC, publié au Journal officiel chaque mois, sert à indexer de nombreux contrats privés, des pensions alimentaires, des rentes viagères et aussi à indexer le SMIC. L'indice retenu pour le SMIC est celui des ménages du premier quintile de la distribution des niveaux de vie – hors énergie et tabac.
 - iii. monétaire et financier : à des fins de comparaison internationale, les indices de prix ont fait l'objet d'un travail d'harmonisation entre les services statistiques nationaux sous la coordination d'Eurostat, tant au plan des méthodes que des données produites. Dans le cadre de l'objectif de stabilité des prix de la Banque centrale européenne, l'IPC harmonisé est l'indicateur majeur pour la conduite de la politique monétaire dans la zone euro.

III. METHODOLOGIE DE COLLECTE

4. Bref historique : la première génération d'indices date de 1914. Au cours du temps, la couverture de l'IPC s'est élargie tant au plan géographique qu'en terme de population représentée ou de consommation couverte. Depuis la diffusion de l'IPC de janvier 2016, l'Insee publie un nouvel indice en base 2015 = 100 en lieu et place de l'indice base 1998 = 100.
5. Unité statistique enquêtée : Les prix sont relevés auprès de deux sortes d'unités statistiques :
 - i. point de vente, y compris internet, pour les biens et services relevant de la distribution traditionnelle ;
 - ii. organisme producteur national ou régional pour les données tarifaires (électricité, télécommunications, transport ferroviaire ou aérien, etc.)
6. Périodicité et mode de collecte : Collecte par enquêteurs effectuée tout au long du mois et chaque mois. La saisie s'effectue par tablette électronique.
7. Plan de sondage : stratifié selon trois types de critère :
 - i. critère géographique : les relevés sont effectués dans 99 agglomérations de plus de 2 000 habitants dispersées sur tout le territoire et de toute taille ainsi que dans quatre DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion) ;
 - ii. type de produit : un échantillon d'un peu plus de 1 100 familles de produits, appelées « variétés » est défini pour tenir compte de l'hétérogénéité des produits au sein des postes. La variété est le niveau de base élémentaire pour le suivi des produits et le calcul de l'indice. La liste des variétés reste confidentielle et seuls quelques prix moyens d'un échantillon de produits homogènes représentatif du panier sont publiés à ce niveau ;
 - iii. type de point de vente : un échantillon de 30 000 points de vente, stratifié par forme de vente, a été constitué pour représenter la diversité des produits et modes d'achat des consommateurs et prendre en compte des variations de prix différenciées selon les formes de vente.
8. Le croisement de ces différents critères aboutit à suivre un peu plus de 200 000 séries (produits précis dans un point de vente donné). A ces chiffres s'ajoutent environ 190 000 séries de type « tarif », collectées de façon centralisée. L'échantillon est mis à jour annuellement pour tenir compte de l'évolution des comportements de consommation et, notamment, introduire des produits nouveaux. Les révisions portent sur la liste et le contenu des variétés ainsi que sur la répartition par forme de vente et par agglomération.

IV. METHODE DE CALCUL

9. L'IPC est un indice de Laspeyres chaîné annuellement. Outre la composition de l'échantillon, les pondérations utilisées pour agréger les 30 000 indices élémentaires (croisement variétés x agglomération dans le cas général) sont également mises à jour chaque année. Ces pondérations représentent la part des dépenses associées à l'agrégat concerné au sein de l'ensemble des dépenses de consommation des ménages couvertes par l'IPC. Elles sont obtenues, pour la plupart, à partir des évaluations annuelles des dépenses de consommation des ménages réalisées par la Comptabilité Nationale.
10. Des traitements spécifiques sont effectués pour les produits frais, pour les autres variétés saisonnières et pour déterminer des évolutions de prix « pures », à qualité constante, lorsqu'un produit disparu est remplacé en cours d'année par un autre.
11. Les promotions et soldes offerts à tous les consommateurs sont pris en compte dans tous les produits de l'indice.

V. SERVICE PRODUCTEUR ET SERVICE DIFFUSEUR

12. Services producteurs: INSEE, Direction Générale, Direction des statistiques démographiques et sociales, Division des Prix à la Consommation.
13. L'INSEE : L'Institut national de la statistique et des études économiques est une Direction générale du Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (MINEFI). Il est donc une administration publique, qui collecte, produit et diffuse des informations sur l'économie et la société française afin que tous les acteurs intéressés (administration, entreprises, chercheurs, médias, enseignants, particuliers) puissent les utiliser pour effectuer des études, faire des prévisions et prendre des décisions.
14. Calendrier : L'indice provisoire d'un mois donné est publié à la fin de ce mois. L'indice définitif est publié vers le 13 du mois suivant. Il est accompagné des résultats détaillés.
15. Publications : L'IPC est publié mensuellement dans deux Informations Rapides « provisoire » et « définitif » et dans diverses nomenclatures de consommation par produit. Un serveur vocal est mis à disposition pour obtenir les valeurs des derniers indices de prix (09 72 72 20 00), également disponible sur le site internet de l'INSEE.